

L'ajournement

que dans notre passé nous avons adopté des mesures sociales et que nous l'avons fait avec un sens de la mesure.

Mon bon ami a présenté ces quatre ou cinq points différents comme s'il s'agissait d'une seule recommandation. Je pense que le rapport est divisé en catégories distinctes. C'est de cette façon qu'il faudrait procéder. Je trouve ironique que l'orientation sexuelle soit toujours associée aux handicapés physiques. Je me demande souvent ce qu'ils pensent de se retrouver dans cette même catégorie. Le rapport répartit à juste titre les différents problèmes dans différentes catégories.

Les handicapés physiques se trouvent à l'alinéa 1.1.1, l'orientation sexuelle à l'alinéa 1.2.1 et les allégeances politi-

ques à l'alinéa 1.2.2 qui traite des handicapés physiques. J'assure mon honorable ami que le gouvernement est sérieux. Je vais éveiller ses souvenirs un peu. On pouvait lire dans le discours du trône: «Des modifications seront adoptées pour protéger les droits des handicapés». Je vais reprendre cette citation. On pouvait lire: «Des modifications seront apportées à la loi canadienne sur les droits de la personne pour protéger les droits des handicapés». C'est assez clair.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)
